

DECISION N° 126-2024

portant validation des devis de la société HVS événementiel pour les prestations techniques du 6 juillet 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240424-DAJ-DEC-24-194-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu les propositions de la société HVS concernant les prestations "animation", "mise en place d'un kit sonorisation/éclairage scénique" et "sonorisation espace public" à l'occasion du relais de la flamme olympique le 6 juillet 2024

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société HVS événementiel est la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ces devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société HVS événementiel pour les prestations techniques du 6 juillet 2024 pour un montant total de 6 600 € HT.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 24/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

